
RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- une répartition par un accord local pour 59 sièges :
- D'autoriser le maire ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

CHOIX DU LOGO POUR LA COMMUNE (2019-73)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour et 2 voix pour un autre modèle de logo, retient la proposition ci-dessous.

- Charge le Maire de passer commande



ACHAT DE MOBILIER POUR L'ECOLE (2019-74)

Est décidé l'achat auprès de DDIRECT de 5 tables Vela 2 places et 5 tables Vela 1 place pour un montant de 1042€ TTC, port compris

MODALITES DE REALISATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES (2019-75)

Les heures supplémentaires effectuées par les agents titulaires et non titulaires à temps complet et à temps partiel de catégorie C, relevant des cadres d'emplois d'adjoints techniques et d'adjoints administratifs, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, les agents titulaires et non titulaires à temps complet et à temps partiel de catégorie C, relevant des cadres d'emplois d'adjoints techniques et d'adjoints administratifs seront rémunérées dans la limite de 25h/mois.

Les heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, les agents titulaires et non titulaires à temps non complet, relevant des cadres d'emplois d'adjoints techniques seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent. le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires).

APPEL A PROJET – RESTRUCTURATION DU CENTRE BOURG (2019-76)

Le conseil municipal souhaite faire réaliser des études pour l'aménagement du centre bourg (place de l'Europe, Rue de l'Ancienne Poste, Rue du Bas-Bourg et une partie de la rue du Moulin).

L'étude concernant notamment la Place de l'Europe et la Rue de l'Ancienne Poste est confiée à l'Agence des Territoires de la Vienne pour un coût forfaitaire de 4464€ et que le Maire est autorisé à signer la lettre d'engagement dont copie est jointe à la présente délibération.

Le Maire est autorisé à solliciter une subvention du Conseil Département dans le cadre des appels à projets (volet 4) égale à 50% du coût des études, sur la base de la proposition de l'Agence des Territoires et de la proposition de la SARL L'ATELIER DU MOULIN qui doit parvenir dans les prochains jours.

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE ET CANTINE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019 (2019-77)

QUOTIENT FAMILIAL	unité garderie	Forfait journalier garderie entre la sortie de la cantine et l'entrée en classe	Tarif repas cantine
0 à 700	0,49	0,23	2,79
701 à 1100	0,55	0,25	2,82
supérieur à 1101	0,60	0,27	2,86

- les plages horaires payantes, correspondant à 1 unité sont déterminées comme suit :
matin : 7h15 à 7h30, 7h30 à 8h00, 8h00 à 8h30 et 8h30 à 9h00
soir : 16h30 à 17h00, 17h00 à 17h30, 17h30 à 18h00 et 18h00 à 18h30
- pour les enfants utilisant le transport scolaire, la garderie est gratuite à compter de leur arrivée le matin et avant leur départ le soir.
- le prix du repas pour les adultes est fixé à 5.00€

TARIFS A APPLIQUER POUR L'ACCUEIL DU MERCREDI AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019 (2019-78)

QUOTIENT FAMILIAL	Forfait trimestriel pour 1 enfant	Forfait trimestriel pour 2 enfants ou plus
0 à 700	5.20	7,49
701 à 1100	6.24	8,95
supérieur à 1101	7.28	10.40

DENOMINATION DU PARKING SIS RUE DU MOULIN EN FACE DE LA CITE BELLEVUE (2019-79)

Par 8 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal décide de nommer le parking sis en face de la cité Bellevue dans la Rue du Moulin : « parking d'ERFURTHAUSEN » (commune allemande dont le groupe folklorique est jumelé avec celui de Château-Garnier)

LOCATION DU GARAGE DE DROITE SIS SUR LA PLACE DE L'ANCIEN HOTEL DES VOYAGEURS (2019-80)

Le conseil municipal autorise le maire à louer ce garage à M. GROLLIER Joël moyennant un loyer mensuel de 30€.

CONVENTION DE SERVITUDES POUR L'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES AU VILLAGE DE « CHEZ JEAN DE LA VEAUX » (2019-81)

Pour régler le problème d'évacuation des eaux pluviales au village de Chez Jean De La Veaux, les eaux de ruissellement seront captées par une canalisation de diamètre 200mm, pour les diriger vers des parcelles appartenant à Monsieur MESMIN Jean Paul (parcelle cadastrée section AV n° 51) et à M. & Mme PAILLARD Didier (parcelle cadastrée section AV n° 42). Des conventions seront établies avec les propriétaires.

CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS POUR MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS (2019-82)

Des conventions pour mise à disposition d'équipements seront établies avec toutes les associations concernées.

ACHAT DE CONTAINERS MARITIMES (2019-83)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'acquérir auprès de la SARL GOLIAT containers, deux containers maritimes (1 container 1^{er} voyage 20 pieds soit 6 mètres qui sera posé au plan d'eau pour le club de golf et 1 container d'occasion 20 pieds à mettre au dépôt communal) pour un montant de 6168€ TTC.

MISE EN SECURITE DU BOURG (2019-84)

pour réduire la vitesse des véhicules et permettre des stationnements sécurisés, le conseil municipal propose les aménagements suivants pour un coût estimé de 41987.42€ HT.

Route de Sommières :

- Pose de panneaux « STOP » au carrefour des CD 25 et 36 : en venant de Sommières, en allant sur Sommières et en venant de Civray.
- Pose de coussins berlinois au niveau de la parcelle cadastrée section BN, numéro 106
- Instauration d'une zone « 30 »

Rue de l'Arboretum :

- Pose de coussins berlinois au niveau de la parcelle cadastrée section BO, numéro 127
- Instauration d'une zone « 30 »
- Pose de panneaux « STOP » au carrefour de la rue des Etangs et de la Rue de l'Arboretum : en venant de Gençay, en allant sur Gençay et en venant de Saint Secondin.
- Instauration d'une zone « 30 »

Rue des Etangs

- Pose de coussins berlinois au niveau de la parcelle cadastrée section AC, numéro 110
- Instauration d'une zone « 30 »

Rue de l'Ancienne Poste

- Pose de coussins berlinois au niveau de la salle des fêtes
- Pose d'un panneau « STOP » au carrefour de la Rue de la Place des Halles et de la rue de l'Ancien Champ de Foire.

Rue Maisonnay

- Panneau « Zone scolaire »

Rue du Moulin

- Panneau « Zone scolaire »
- 3 panneaux « sens interdit »

Rue Alfred Bouchard

- Panneau « Zone scolaire »
- Création d'un parking de 20 places

Rue de la Place de Halles

- Pose d'un panneau « STOP » au carrefour de la Rue de la Place des Halles et de la rue de l'Ancienne Poste

- Et sollicite une subvention sur les amendes de polices égale à 25% du coût HT soit 10497€.

INSTAURATION D'UN COMPTE-ÉPARGNE TEMPS (N° 2019-85)

Un projet de délibération pour l'instauration d'un compte-épargne temps sera soumis au Comité Technique

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) (N° 2019-87)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve et valide le projet de PEDT.

TRAVAUX A LA CHAUFFERIE

Mise en place d'une manchette à la place du compteur pour un coût de 623.96€ HT.

DEMANDE DE CREATION D'UNE PLATEFORME DE DECOLLAGE DE MONTGOLFIERE (N° 2019-90)

Le maire est autorisé à délivrer l'autorisation. L'utilisation de cette plateforme située sur le stade annexe se fera en dehors de toute manifestation sportive ou festive.